

# CONVENTION COLLECTIVE FERROVIAIRE



## (DES) ACCORD DE TRANSFERT DES PERSONNELS EN CAS DE PERTE DE MARCHÉ

# UN ECHEC CINGLANT POUR LES CHEMINOTS !

Paris, décembre 2018

Durant toutes les négociations (cinq commissions paritaires) :

- ❑ CGT, SUD-Rail et FO n'ont pas participé au débat
- ❑ CFDT a demandé l'impossible, non conforme à la loi

**EN CONCLUSION, CE SONT LES CHEMINOTS QUI VONT PAYER L'ADDITION !**

Par la négociation, **l'UNSA-Ferroviaire** obtient des garanties supplémentaires par rapport au texte de loi, notamment :

- ✓ Par une réelle information des cheminots, tant dans les délais que sur le contenu en cas d'appel d'offre sur un marché ;
- ✓ Par la mise en œuvre d'un volontariat intégral sur le périmètre régional ;
- ✓ Par l'intégration de critères sociaux prenant en compte la situation des agents en cas de transfert par manque de volontaires.

Avec 24% de représentativité dans la branche ferroviaire, **l'UNSA-Ferroviaire** n'est pas en capacité de valider seule un accord.

En refusant de valider cet accord, les non-signataires redonnent la main au **MINISTÈRE QUI FIXERA PAR UN DÉCRET MINIMALISTE LES CONDITIONS DE TRANSFERT.**

Cela démontre que ces mêmes organisations syndicales accordent plus de confiance au Ministère qu'à leurs propres capacités à négocier.

Cette situation préfigure d'un avenir sombre sur ce dossier. En effet, dans le cadre d'un accord, des évolutions ou adaptations auraient pu être décidées en CMPN. Désormais, seul le Ministère, par décret, pourra faire évoluer les conditions de transfert.

**l'UNSA-Ferroviaire** a dès aujourd'hui formellement interpellé Madame la Ministre pour poursuivre les concertations directement au Ministère des Transports.

**L'UNSA-FERROVIAIRE METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DES CHEMINOTS !**

**Courrier UNSA du 21 décembre 2018** 



**Madame Elisabeth BORNE**  
Ministre Chargée des Transports  
Hôtel Le Play  
40, rue du BAC  
**75700 PARIS**

Paris, le 21 décembre 2018

Objet : Convention Collective Ferroviaire - Accord de transfert des personnels

Madame la Ministre,

Les travaux afférents au dossier cité en objet ont fait l'objet de négociations importantes dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire Nationale du Ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire a signé ce projet d'accord que nous considérons de nature à bien cadrer les conditions de transfert des personnels en cas de changement d'attributaire et d'apporter des garanties sociales supplémentaires aux salariés concernés.

La représentativité de l'UNSA-Ferroviaire dans la branche (24 %), ne nous permet pas de valider seul cet accord.

Nous souhaitons poursuivre les concertations avec vos services afin de construire les décrets garantissant les éléments négociés par notre organisation syndicale.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Roger DILLENSEGER**  
Secrétaire Général